



Pas de convocation de la part du notaire depuis 8ans

Par **christine83600**, le **27/07/2011** à **15:40**

nous sommes 5 freres et soeurs (les 3 ainés ont eu une part d'heritage du vivant de mon pere) suite a son décès en 2003 le notaire ne m'a toujours pas convoqué, qu'elles sont mes solutions afin que je puisse avoir mes parts legal sachant que deux de mes frere ont eu un terrain chaqu'un il y a plus de dix ans et ma soeurs a eu la derniere maison (où ma mere vit encore au jour d'aujourd'hui) il y a un peu plus de 8 ans. mes parents etait mariés sous le regime de la communauté.

vous remerciant par avance
cordialement marie-christine

p.s: j'ai envoyé un courrier recomandé au notaire qui n'a pas fait son travail, et que je ne savais pas que dix ans après on perdait nos droit de reclamation me revenant

Par **fra**, le **27/07/2011** à **16:20**

Bonjour, Madame,

Si le Notaire ne vous a pas répondu, car, seul, lui connait votre dossier, vous pouvez entrer en contact avec la Chambre départementale pour rapporter les faits et demander des explications.

Elle se mettra en rapport avec ce dernier et vous transmettra ses justifications.